



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 64809

Texte de la question

M Guy Drut appelle l'attention de M le ministre du budget sur le probleme inquietant de la crise du batiment dans notre pays. Il tient a lui rappeler que jusqu'a present l'aide publique ne semble orientee que vers le secteur de la construction neuve alors que les travaux d'entretien ainsi que la renovation dans le parc ancien immobilier representant la moitie du chiffre d'affaires du batiment. Il lui demande donc s'il envisage de prevoir des mesures fiscales incitatives en autorisant par exemple la deductibilite des investissements pour travaux d'entretien ou de renovation du revenu imposable ou de l'impot. En effet, ces mesures permettraient de maintenir l'activite et l'emploi dans un secteur cruellement touche par la crise de ces derniers mois. Il le remercie de bien vouloir lui exprimer son sentiment sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a propose, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1993, de proroger la reduction d'impot pour grosses reparations, depenses d'isolation thermique, de regulation du chauffage, de mise aux normes de confort moderne et d'adaptation des logements aux personnes handicapees jusqu'au 31 decembre 1995. Cette mesure qui a ete adoptee par le Parlement repond aux preoccupations des honorables parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64809

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5361